

2M ENERGIE-BORDEAUX
SASU
Au Capital de 30000 Euros
Siège social : 16 Place des Quinconces
33000 Bordeaux

—————
SIREN 928 760 172 RCS de Bordeaux
—————

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 05/06/2025

L'an Deux mille vingt-cinq,
Et le Cinq Juin,
A 11 heures,

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance.

Monsieur Aaron SEBAG, Président, préside l'assemblée.
Sont présents à cette réunion :

Monsieur Aaron SEBAG Propriétaire de Trois mille parts,	3.000 parts,
--	--------------

<u>TOTAL</u> : Trois mille parts	————— 3.000 parts
----------------------------------	----------------------

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de trois quarts du capital social.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social
- Modification des statuts
- Pouvoir à la présidence

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- Les statuts,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

RÉSOLUTION 1

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au

86 rue de Charenton 75012 Paris

et ce à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante:

"Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au 86 rue de Charenton 75012 Paris

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par simple

décision du président, ratifiée par les associés.

Le président peut librement créer des succursales partout en France et à l'étranger ou il le juge utile"

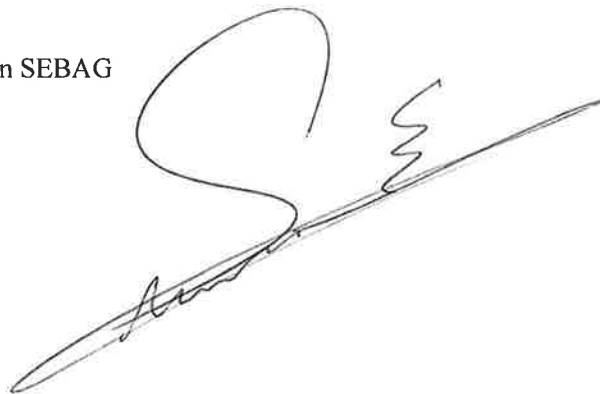
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 3

L'assemblée générale décide de donner à la Présidence tous les pouvoirs pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Aaron SEBAG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aaron Sebag', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.